



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMITÉ DE L'AGRICULTURE

Vingtième session

Rome, 25-28 avril 2007

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

Point 1. Élection du Président et des Vice-Présidents

Conformément à l'Article I.1 de son Règlement intérieur, le Comité, à la première session de chaque période biennale, élit parmi ses membres un Président, un premier Vice-Président et un deuxième Vice-Président, qui restent en fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

Point 2. Adoption de l'Ordre du jour et du Calendrier de la session (COAG/2007/1)

Conformément à l'Article IV.3 de son Règlement intérieur, le Comité peut, au cours d'une session, amender l'ordre du jour par assentiment général en supprimant, ajoutant ou modifiant n'importe quel point, étant entendu que toute question qui lui est soumise par le Conseil ou à la demande de la Conférence devra figurer à l'ordre du jour adopté.

Point 3. Examen du Programme de travail de la FAO dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture

Point 3.1 Rapport sur l'exécution du programme (COAG/2007/2)

Le Comité est saisi d'un extrait du document de la Conférence intitulé Rapport sur l'exécution du programme 2004-05 (C 2007/8) qui concerne les Grand Programmes 2.1 (*Production agricole et systèmes de soutien*), 2.2 (*Politiques et développement alimentaires et agricoles*) et 2.5 (*Contributions au développement durable et programmes spéciaux*). Il fournit aux Membres de la FAO des données synthétiques quant aux résultats du Programme de travail et budget (PTB) de l'exercice précédent. L'extrait fait notamment état des résultats obtenus, à l'échelle du Programme et des entités de programme, et donne une vue d'ensemble de l'état d'avancement des produits planifiés et non planifiés du PTB.

Le Comité souhaitera peut-être commenter et, le cas échéant, formuler des conclusions sur les aspects techniques de l'exécution du programme.

Point 3.2 Propositions préliminaires relatives au Programme de travail 2008-09 (COAG/2007/3)

Le Comité est saisi du document COAG/2007/3. Un résumé des Domaines prioritaires est fourni, qui décrit pour chaque programme les principaux objectifs de programme et les résultats attendus pour l'exercice 2008-09.

Le Comité souhaitera peut-être examiner le document, le commenter et fournir des orientations quant aux priorités et résultats proposés. Dans son analyse du document, le Comité souhaitera peut-être rappeler que pour des raisons de calendrier, il n'a pas été possible de tirer profit des résultats de l'Évaluation externe indépendante (EEI) et que, par conséquent, il faudra peut-être introduire par la suite, dans la programmation du prochain exercice, des modifications importantes dans les priorités et résultats proposés.

Questions liées au développement

Point 4. Gestion des interactions élevage-environnement (COAG/2007/4)

Le Comité est saisi du document COAG/2007/4, établi à partir d'une récente évaluation des questions environnementales posées par la croissance rapide et les changements structurels du secteur de l'élevage, qui présente différentes options. Le document fournit une évaluation synthétique de l'impact de l'élevage sur différents aspects environnementaux, avec une attention particulière pour les questions transfrontalières, et indique plusieurs politiques sectorielles et solutions techniques possibles.

Le Comité souhaitera peut-être examiner le document, les lignes d'action proposées et l'aide que la FAO pourrait fournir aux États Membres afin de réduire les impacts environnementaux du secteur de l'élevage et le degré de priorité à attribuer à cette question dans le Programme de travail et budget de la FAO compte tenu du fait qu'il n'existe à l'heure actuelle aucun élément de programme consacré à cette question.

Le Comité souhaitera peut-être aussi, le cas échéant:

- demander à la FAO d'organiser des consultations de haut niveau afin d'évaluer le champ d'application des interactions élevage-environnement, ainsi que la variation de la nature et de l'étendue de ces interactions selon les régions, et de trouver des arbitrages et des domaines prioritaires en vue d'élaborer des politiques;
- demander à la FAO d'aider les États à élaborer et mettre en œuvre des plans directeurs pour faire face aux problèmes environnementaux transfrontaliers, notamment appuyer les traités internationaux concernant le changement climatique, la protection de la biodiversité, la dégradation des eaux et des terres;
- demander à la FAO et à d'autres parties intéressées, y compris le secteur privé, d'élaborer un ensemble de lignes directrices, de documents d'orientation et d'instruments d'aide à la prise de décision afin de mitiger les impacts environnementaux du secteur de l'élevage; et plus précisément, demander à la FAO d'étudier s'il est possible d'encourager les systèmes de certification en faveur d'un élevage durable;
- demander à des donateurs de fournir un appui extrabudgétaire aux activités de la FAO dans ce domaine.

Point 5. Défis du développement du secteur agroalimentaire et des agro-industries (COAG/2007/5)

Le Comité est saisi du document COAG/2007/5. Un nombre croissant d'États Membres ont exprimé leur souhait d'accélérer le rythme du développement du secteur agroalimentaire, de l'agro-industrie et des chaînes de valeur afin d'accroître la valeur ajoutée du secteur agricole, sa compétitivité et sa contribution au développement économique.

Le Comité souhaitera peut-être examiner le document et notamment l'importance des tendances et des questions spécifiques qu'il présente, et indiquer la priorité qu'il attribue aux défis du développement du secteur agroalimentaire et des agro-industries.

Le Comité souhaitera peut-être aussi, le cas échéant:

- demander à la FAO de renforcer les connaissances et les capacités afin de relever les défis du développement du secteur agroalimentaire et de l'agro-industrie;
- demander à la FAO de fournir des informations de qualité et des analyses pouvant aider à la formulation des politiques et à l'investissement dans le secteur agroalimentaire et l'agro-industrie;
- inviter à réaliser des programmes pour l'agro-industrie et la chaîne de valeur, et pour la coopération public-privé en faveur du développement du secteur agroalimentaire et de l'agro-industrie;
- demander à la FAO d'établir des relations de travail plus étroites et des programmes communs avec l'ONUDI et les autres organisations des Nations Unies qui soutiennent activement le développement d'un cadre général propice aux entreprises, des agroindustries et des chaînes de valeur;
- se féliciter de l'organisation d'un Forum mondial des agro-industries visant à examiner certains points, définir des stratégies et construire des partenariats permettant d'accroître la compétitivité et les effets du développement du secteur agroalimentaire et des agro-industries.

Point 6. Environnement et agriculture (COAG/2007/6)

Le Comité est saisi du document *COAG/2007/6* qui analyse les synergies susceptibles d'être créées par le secteur agricole pour satisfaire au premier Objectif du Millénaire pour le développement, à savoir la pauvreté extrême et la faim et au septième Objectif, prônant un environnement durable. Le document analyse trois questions-clés liées à l'environnement, à savoir le changement climatique, la bioénergie et la biodiversité en commentant leur impact sur l'environnement et les effets qu'ont sur eux la dégradation des ressources naturelles ou la concurrence entre divers secteurs pour leur utilisation.

La Comité souhaitera peut-être envisager et, le cas échéant, recommander que l'Organisation élabore une stratégie à moyen terme pour faire face aux problèmes environnementaux dans le cadre de son mandat pour le secteur agricole et, notamment que la FAO précise son rôle en ce qui concerne les ressources naturelles et les services environnementaux essentiels à l'agriculture et à la mobilisation des investissements pour la gestion des ressources naturelles dans l'agriculture. Dans cette perspective stratégique, le Comité peut charger le Secrétariat, et notamment son Département de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement, de mener une étude qui sera présentée et discutée à la Conférence de la FAO, à sa trente-quatrième session, prévue en novembre 2009, qui pourrait définir les principaux éléments d'un Cadre stratégique pour faire face aux Défis du XXI^e siècle en matière d'agriculture et d'environnement.

Point 7. Agriculture et pénurie d'eau: une approche programmatique à l'utilisation efficace de l'eau et à la productivité agricole (COAG/2007/7)

Le Comité est saisi du document *COAG/2007/7*. Ce document appelle l'attention du Comité de l'agriculture sur la nécessité d'une approche systématique et multidimensionnelle pour contribuer à une utilisation efficace de l'eau en agriculture et une bonne productivité, de l'exploitation agricole, au périmètre d'irrigation, voire même aux systèmes économiques nationaux et internationaux.

Plus particulièrement, le Comité souhaitera peut-être examiner l'approche proposée pour améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau et sa productivité aux niveaux national, régional et mondial. Il souhaitera peut-être aussi discuter de la création d'un programme spécifique de la FAO sur l'eau afin de mobiliser les compétences techniques dans l'Organisation pour faire face à la pénurie d'eau à l'échelle mondiale et, le cas échéant, discuter du contenu et de la forme d'un tel programme et des ressources humaines et financières que la FAO devrait y consacrer.

Point 8. Autres questions

Point 8.1. Questions soumises au Comité de l'agriculture par la Conférence et le Conseil : Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural (CIRADR) : Résultats et Suivi (COAG/2007/Inf.9)(CFS:2006/Inf.11)

Le Comité est saisi du document *COAG/2007/Inf. 9* et du document *CFS:2006/Inf. 11* contenant des extraits du rapport de la Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural.

Le Conseil, à sa cent trente et unième session en novembre 2006, a examiné les résultats de la CIRADR et une proposition du Secrétariat concernant son suivi. Aucune position commune par rapport à cette proposition n'a pu être dégagée.

« Compte-tenu de la diversité des positions exprimées, le Conseil est convenu qu'il était nécessaire d'examiner plus à fond le suivi de la CIRADR, notamment en ce qui concerne la proposition d'Initiative spéciale sur la réforme agraire et le développement rural, les tribunes pour un dialogue, les mécanismes et directives pour le suivi, l'établissement de rapports et l'expansion de la base de données.

Le Conseil a approuvé la conclusion de la trente-deuxième session du CSA selon laquelle le Comité de l'agriculture devrait examiner à sa prochaine session les recommandations de la CIRADR et soumettre au CSA, le cas échéant, les recommandations pertinentes qu'il examinerait à sa trente-troisième session en 2007. »

Le Comité de l'agriculture souhaitera peut-être examiner les recommandations de la CIRADR contenues dans le document *CSA/2006/Inf.11*, notamment au paragraphe 30 et, le cas échéant, soumettre au CSA les recommandations pertinentes à examiner à sa trente-troisième session en 2007.

Point 8.2 Autres questions

Le Comité souhaitera peut-être soulever des questions concernant les notes d'information (sauf celles reprises au Point 8.1 de l'Ordre du jour).

Le Comité souhaitera peut-être aussi examiner d'autres sujets abordés au cours de la réunion.

Point 9. Date et lieu de la prochaine session

Conformément à l'article II paragraphe 3 du Règlement intérieur du Comité, les sessions du Comité se déroulent normalement une fois durant chaque exercice biennal, de préférence au début des années où la Conférence se réunit.

Point 10. Adoption du rapport